



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **VINGT ET UN** du mois d'**OCTOBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **QUINZE OCTOBRE 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL DOURTHE – M. Pascal DAGES – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENault – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – Mme Axelle VERDIERE BARGAOU – M. Yves LOUMÉ – M. Pierre STETIN – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON – M. Bernard LANGOUANERE – Mme Alexandra BOGNENKO SANIEZ – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Martine DEDIEU
Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON
M. Guillaume LAUSSU
Mme Martine ERIDIA
M. Alexis ARRAS
Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU
M. Serge POMAREZ
M. Albert AUZEMERY
M. Hervé DARRIGADE
Mme Catherine LAGRASSE
M. Henri BEDAT
Mme Christelle LALANNE

Donne pouvoir à :

M. Julien DUBOIS
M. Julien RELAUX
M. Grégory RENDÉ
M. Amine BENALIA BROUCH
Mme Marylène HENault
Mme Axelle VERDIERE BARGAOU
Mme Gloria DORVAL
Mme Bérengère SABOURAULT
Mme Caroline JAY
M. Laurent LAFOURCADE
Mme Sylvie PEDUCASSE
M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Martine DEDIEU – Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – M. Alexis ARRAS – Mme Isabelle RABAUD FAVEREAU – M. Serge POMAREZ – M. Albert AUZEMERY – M. Hervé DARRIGADE – Mme Catherine LAGRASSE – M. Jean-Claude BLANES – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Hikmat CHAHINE.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA



OBJET : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS – MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°DEL176-2012 en date du 13 décembre 2012 portant définition de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Considérant que par délibération en date du 13 décembre 2012, le Grand Dax est devenu compétent en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », et en a défini l'intérêt communautaire comme suit « construction et gestion du centre aquatique du Grand Dax »,

Considérant qu'il ressort de l'approbation du Projet de Territoire que la création d'une salle multimodale (spectacle, sports, congrès...) est un équipement attendu et souhaité par les élus communautaires,

Considérant qu'une telle salle permettra d'offrir à la population du Grand Dax diverses animations et manifestations qu'il est impossible aujourd'hui d'organiser sur notre territoire,

Considérant qu'une telle salle renforcera l'attractivité du bassin de vie,

Considérant que ce projet doit être mené sur la période 2021-2026 (hiérarchisation du projet de territoire) et qu'il convient donc d'engager au plus vite les études préalables au lancement du projet (définition de la jauge, des usages et de la localisation notamment).

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer l'inscription de ce projet de salle multimodale au titre de l'intérêt communautaire, condition juridique pour engager les études préalables précitées

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE DES DEUX TIERS DES SUFFRAGES EXPRIMES (56 VOTANTS : 46 POUR ET 10 ABSTENTIONS),

Article 1 : APPROUVE la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » comme suit :

« **sont considérés d'intérêt communautaire les équipements suivants :**

- **un centre aquatique communautaire dénommé AQUAE,**
- **une salle multimodale communautaire.**

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le 28/10/2021



ID : 040-244000675-20211021-DEL108_2021-DE

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 21 octobre 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le 28/10/2021

ID : 040-244000675-20211021-DEL108_2021-DE

